

10852/19 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 juillet 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 juillet 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République du Mali
relatif au statut de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP
Sahel Mali)

E 14214

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**